

Mesdames, Messieurs les Maires de La Rochelle, de Rochefort, de Fouras, de l'île d'Aix, d'Yves, de Chatellaillon-Plage, de Salles-sur-Mer, d'Aytré, de Périgny, de Lagord, de l'Houmeau, de Nieul-sur-mer, de Marsilly, d'Esnandes, de Charron, Chères et chers élus de notre littoral d'Aunis,

Vous croyez à l'éternelle beauté du littoral charentais qui fait rêver tant de visiteurs d'un jour, d'une semaine, ses résidents permanents comme ses résidents secondaires...

Un littoral où quelle que soit la portée du regard, l'immense beauté changeante des paysages marins nous surprend encore.

Un littoral où l'on revient toujours. Un littoral où il fait si bon vivre !

Confiants dans la préservation unique et durable de ses paysages, de ses activités traditionnelles de pêches, d'ostréiculture, de viticulture, d'artisanats et de métiers divers, eux qui font la richesse touristique dont vous assurez depuis de nombreuses années la promotion, vous n'aviez pas imaginé et vu venir le **gigantesque projet destructeur**.

Le projet de parc éolien offshore et ses mâts clignotants concernait jusqu'il y a peu de temps, un espace marin de quelques dizaines de km², au Sud-ouest de l'île d'Oléron !

Et puis en fin d'année 2020, les masques sont tombés et ont révélé l'annonce d'un programme orchestré par l'Etat et les lobbies puissants des Énergies dites Renouvelables.

Le très controversé parc éolien offshore d'Oléron QUI N'A JAMAIS FAIT L'OBJET D'UNE CONCERTATION, d'une centaine de 100 Km² pour une soixantaine de mâts, envisagé en 2015 au mépris des zones marines protégées (et refusé par deux préfets et le Directeur des Aires Marines Protégées de l'époque) est devenu fin d'année 2020 UN PARC DE 300 KM² annoncé par le premier Ministre Castex. Soit deux fois la surface de l'île d'Oléron et quatre fois la surface de l'île de Ré.

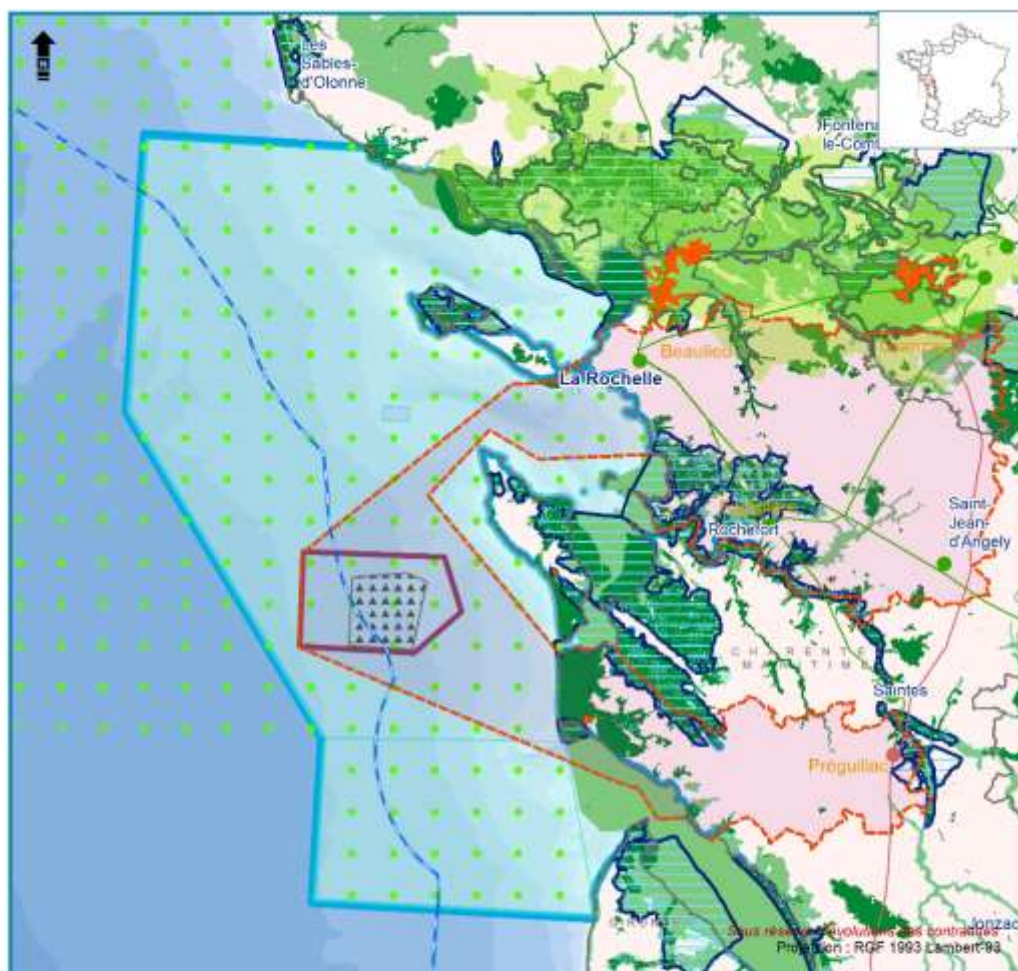
IL CACHE UNE RÉALITÉ BIEN PLUS GRAVE ENCORE !

Regardez ci-après, les deux cartes produites par l'Etat dans ses documents officiels du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique, le 14 décembre 2020 et par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) plus récemment.

Carte 1 : Projet initial (100 km²), intégré maintenant dans une zone de 300 Km² annoncée successivement en séance du 14 décembre 2020 comme un projet qui faisait consensus, ALORS QU'AUUCUNE CONCERTATION N'A EU LIEU SUR CE PROJET, puis dans l'instant suivant comme un NOUVEAU PROJET par la Préfète de Région. Il n'épargnait pas Oléron et ses espaces marins.

Eolien en mer - Sud Atlantique

Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement

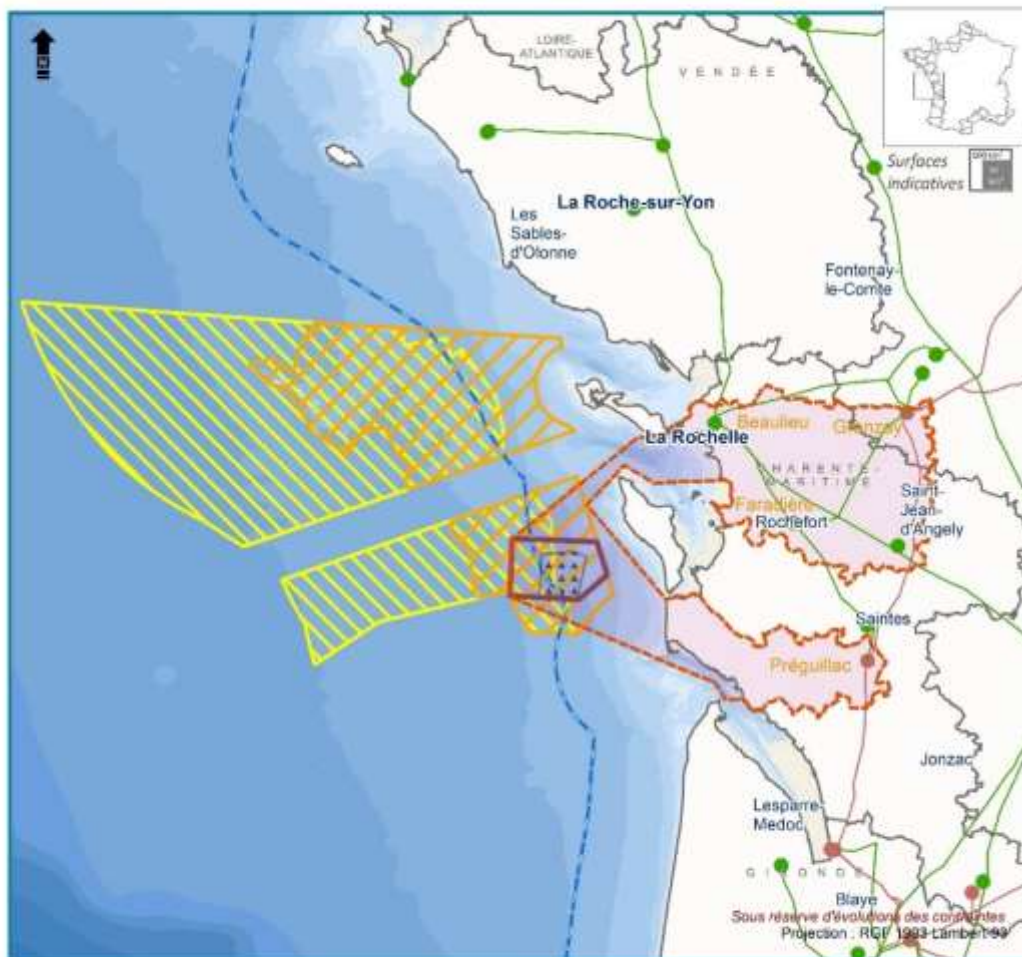


Carte 2 : Projets actuels, STUPÉFACTION : la zone réservée aux futurs parcs offshore prévue couvre PLUSIEURS MILLIERS DE Km². La zone prévue pour l'installation de plusieurs parcs éoliens flottants

ou posés est LA ZONE HACHURÉE EN JAUNE, partagée en deux par le couloir maritime d'accès au Port de La Rochelle. Vous noterez les options de raccordement des lignes électriques très haute tension des parcs à terre au nombre de 3 dont l'une passe au ras de Chassiron, traverse le pertuis d'Antioche, pour aller au Port de La Rochelle...

Eolien en mer - Sud Atlantique

Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement



- Zone soumise à consultation du public (297 km²)
- Aire d'étude pour le raccordement
- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)
- Potentiel éolien flottant DSF
- Potentiel éolien posé DSF
- Site identifié en 2017

- | Poste électrique | Ligne électrique |
|------------------|------------------|
| 225 kV | 225 kV |
| 400 kV | 400 kV |

- | | |
|-------------|----------------------------|
| Préguillac | Nom des postes électriques |
| La Rochelle | Préfecture |
| Rochefort | Sous-Préfecture |

- Sources:**
- MTE: Limites EMR
 - Shom: Limites maritimes et bathymétrie
 - RTE: Lignes, postes, zones de raccordement
 - IGN: Limites administratives terrestres



Réalisation: Cerema - Janvier 2021

Cette novation révèle la réalité d'un futur proche, « une grappe » de parcs éoliens qui vont s'étaler tout le long du littoral charentais, la côte oléronaise, rétaise et vendéenne jusqu'aux Sables d'Olonne. Pour occuper toute la côte ouest de Charente Maritime et de Vendée, PLUSIEURS CENTAINES DE GRANDS MATS CLIGNOTANTS hauts de 250 mètres et plus encore...Une belle barrière lumineuse de plusieurs dizaines de kilomètres qui éclairera à l'Ouest le soleil couchant.

C'est le Projet tissé patiemment par l'Etat et les lobbies. Un petit projet soutenu au départ par quelques élus qui est devenu un projet monstre, celui d'une immense barrière longue de 200 KM, large de plusieurs dizaines de KM, clignotante la nuit et peut être le jour,

Le Compte-rendu du Comité Maritime de Façade du 14 décembre 2020, confirme complètement ce projet de PLUS GRAND PARC ÉOLIEN D'EUROPE. Vous pouvez [télécharger ce compte-rendu](#).

En attendant nous vous livrons quelques morceaux choisis attestant de la triste réalité des manœuvres de l'Etat :

- Mr le Préfet Maritime p. 4 du compte rendu : « [l'Union européenne élabore en ce moment, un projet de stratégie pour les énergies marines qui vise à augmenter de manière significative leurs capacités à l'horizon 2050.](#) »
- Mr Jacques Regad, directeur adjoint de la DREAL Nouvelle Aquitaine p. 5 du CR : "[3- Proposition de MACRO-ZONE POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC. Des zones de potentiel technique éolien en mer \(posé et flottant\) sur la façade Sud-Atlantique ont été définies en 2019 :](#)
 - 1- [une macro-zone à potentiel éolien posé, bathymétrie jusqu'à environ 50 m;](#)
 - 2- [une macro-zone potentiel éolien flottant, plus grande et plus éloignée des côtes qui recoupe la macro-zone éolienne posée.](#)

[La concertation qui sera conduite portera sur des secteurs inclus dans ces périmètres.](#)

[LE CALENDRIER est le suivant : saisine fin 2020 de la commission nationale de débat public afin de :](#)

 - [de définir une première zone pour un parc posé, d'une puissance comprise entre 500 et 1 GW](#)
 - [d'identifier une seconde zone pour une extension en posé, d'une puissance allant jusqu'à 1 GW avec raccordement électrique mutualisé avec le premier parc."](#)
- Mr Hervé Goasguen, DIRM SA p. 7 du CR : « [La consultation portera sur une zone beaucoup plus large](#) »
- Mme la Préfète Fabienne Buccio p. 7 du CR : confirme que « [la nouvelle zone retenue dans le cadre du débat public sera la plus large possible](#) "
- Mme la Préfète p. 8 : « [il pourra être envisagé un ou des projets posés et ou flottants, sans en connaitre déjà le nombre.](#) »

Les intentions sont donc clairement affichées.

Le Barnum de l'éolien terrestre en Charente Maritime sera complété par le Barnum de l'éolien marin.

Ce projet gigantesque aura des conséquences importantes :

- Destruction des paysages marins. Ah la belle vue sur la mer à l'ouest quand le soleil se couche !
- Mise à mal de notre imaginaire et de notre culture de la mer,
- Destruction des milieux marins d'intérêt communautaire (Natura 2000, Parc Naturel Marin, ZPS, ZSC...),
- Suppression de zones de pêche en plein Brexit alors que le port de pêche de la Cotinière et celui de La Rochelle font l'objet d'investissements publics extrêmement importants (plusieurs millions d'euros) et que la Charente Maritime est fière et forte de sa pêche porteuse d'emplois, de toute une filière, de ses marins ! Bravo l'incohérence !
- Suppression d'immenses zones de navigation pour la plaisance,
- Risques augmentés de pollutions et de naufrages dans ce parc industriel gigantesque.
- Ah les belles pollutions futures !

EN RÉSUMÉ, DESTRUCTIONS OU GRAVES ALTÉRATIONS DES VRAIES SOURCES DE VALEURS QUI FONT NOTRE HISTOIRE, NOTRE ECONOMIE ET NOTRE QUALITÉ DE VIE DEPUIS 50 ANS, ET NOS ACTIVITES TOURISTIQUES, FER DE LANCE DE NOTRE ECONOMIE LITTORALE.

Quels bénéfices à mettre en face de cette situation désastreuse ? De l'électricité que nous avons depuis plus de 100 ans, (il faut le dire à notre Premier ministre qui veut produire 2 fois la consommation d'électricité de Charente Maritime) ? Pour quoi faire alors que la France est le 1^{er} ou 2^{ème} exportateur net d'électricité ? Des poignées de cerises (taxes) pour les communes littorales ? De futurs emplois rêvés ?

Mieux vaut préférer les vrais emplois des activités réelles !

Permettez-nous ce clin d'œil :

Pas sûr que ça plaise aux deux mouettes emblèmes de la Charente Maritime qui symbolisent la réussite Terre et Mer du premier ou deuxième département touristique de France !



Mesdames les Maires, Messieurs les Maires, Mesdames et messieurs les élus de nos communes, puisse cette information nourrir votre conviction et votre inquiétude sur ce projet dévastateur !

Le développement de ces parcs industriels gigantesques au large de nos côtes est un mauvais coup porté à notre image, à la beauté de nos côtes, de nos îles, et de leur économie tant ces industries polluantes et destructrices des paysages et écosystèmes dans tous les sens du terme, vont à l'encontre de tout ce qui a fait notre histoire, nos activités, notre qualité de vie !

Prenez conscience que la mer n'est pas qu'un lieu d'exploitation décidé à Bruxelles ou dans les cabinets ministériels ; vous n'aviez pas été informé , nous vous informons.

Si nous prenons la parole aujourd'hui et demain sur ces projets dénués de sens, c'est dans le strict intérêt général, sans ambitions personnelles sinon de servir notre territoire , celui de nos ancêtres pour certains d'entre nous

Nous espérons simplement vous avoir informé des menaces qui se profilent devant nous.

Et que nous devons absolument éviter !

Merci de votre attention.

A La Rochelle le 18 mars 2021

Signé par Le collectif NEMO *

*Collectif NEMO : **Non à l'éolien marin à Oléron et à son extension.** Il a été créé en 2016 et rassemblait déjà des associations, des personnalités, des socio-professionnels et des communes. Il s'est augmenté aujourd'hui de filières économiques pour dire non à la grappe de parcs éoliens industriels au large de nos côtes, en pleine zone Natura 2000. Plus d'informations sur cette incohérence sur le site eolien-oleron.fr.

PS CECI EST LA LETTRE D'INFORMATION N°1, D'AUTRES SUIVRONT DECRIVANT LES EFFETS TRES NEGATIF DE CE PROJET GIGANTESQUE D'UNE GRAPPE DE PARCS EOLIENS OFFSHORE SUR LES COTES CHARENTAISES ET VENDEENNES.